

UNDT/2021/124, Gudrun Fosse

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Tribunal reconnaît que la date limite de 120 jours pour que l'OIOS termine une enquête de représailles n'est pas obligatoire. Cependant, le tribunal est d'avis qu'un départ de cette date limite doit être juste. Compte tenu des circonstances de l'affaire, même si la date limite de 120 jours pour effectuer une enquête de représailles n'est pas obligatoire, le tribunal ne peut que conclure que les retards et les tentatives injustifiées de suspendre ou de mettre fin à l'enquête dans cette affaire constituent une violation flagrante de ST / SGB / 2017/2 / Rev.1. En ne lançant pas son enquête en temps voulu, l'OIOS s'est rendu incapable d'interviewer la personne ayant prétendument perpétré les actes de représailles sous enquête. Du point de vue du tribunal, cette erreur est, en soi, mortelle. Trouver autrement rendrait le cadre de protection contre les représailles sans signification, car toute l'administration devrait faire face à des allégations de représailles serait de retarder toute action jusqu'à ce que les fonctionnaires prétendument responsables se séparent de l'organisation. La renvoi de l'affaire pour une nouvelle enquête serait dénuée de sens à ce stade car l'administration ne peut pas guérir les erreurs mortelles. La requérante est donc privée de son droit en tant que membre du personnel pour que sa plainte de représailles soit traitée de manière appropriée et est compensée par 5000 USD pour les irrégularités procédurales. Le demandeur est en outre compensé par 5000 USD pour le préjudice causé par la décision illégale.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Décision de l'administration selon laquelle aucune représailles n'a été établie en ce qui concerne la plainte du demandeur de représailles.

Principe(s) Juridique(s)

Le tribunal des litiges a le pouvoir inhérent à individualiser et à définir la décision administrative contestée par une partie et à identifier le ou les sujets de contrôle judiciaire. Lors de la définition des problèmes d'un cas, le tribunal des litiges peut considérer l'application dans son ensemble. L'examen préliminaire d'une plainte de représailles effectuée par le bureau d'éthique est très distincte de l'enquête menée par l'OIOS. Alors que l'examen du bureau d'éthique est limité aux informations fournies par le plaignant, l'OIOS doit mener une enquête complète sur tous les aspects pertinents de l'affaire. En outre, l'objectif de l'OIOS enquête sur les représailles est de permettre au bureau d'éthique de déterminer si l'administration s'est prouvée par des preuves claires et convaincantes qu'elle n'a pas engagé de représailles. À la lumière de ce test très exigeant, il serait au moins une bonne pratique d'interviewer le plaignant pour s'assurer que tous les aspects pertinents de l'affaire étaient pris en compte. Seules les irrégularités procédurales substantielles peuvent rendre une décision administrative illégale. À la lumière de cette jurisprudence, le rôle du tribunal est d'examiner si, dans ce cas, les irrégularités procédurales établies ont eu un impact sur l'issue de la décision.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Gudrun Fosse

Entité

PNUE

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2021/8

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

26 Oct 2021

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2017/2/Rev.1

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

2017-UNAT-765

2018-UNAT-876

2020-UNAT-978